Laurent ESCURE
Secrétaire général
UNSA Éducation

Frédéric SÈVE
Secrétaire général
Sgen-CFDT

Monsieur Bernard LEJEUNE
Directeur de cabinet
Cabinet de la Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur,
et de la Recherche
110 rue de grenelle
75007 Paris

Ivry-sur-Seine, le 11 avril 2016

Réf : LE/FM/JH/828

Monsieur le Directeur de Cabinet,

Le Sgen-CFDT, et les syndicats de l'UNSA Éducation (A&I-UNSA, Sup'Recherche-UNSA et UNSA ITRF.BI.O) s'inquiètent de la mise en place du nouveau régime indemnitaire, RIFSEEP, des ITRF et ITA. Ils demandent formellement au MENESR de piloter politiquement ce dossier qui ne relève pas d'une simple opération technique et d'entendre leurs revendications.

Les organisations mentionnées ci-dessus rappellent que la mise en place du RIFSEEP dans l'ensemble de la fonction publique a pour objectif annoncé de faciliter la convergence des régimes indemnitaires en les rendant enfin transparents.

Pour les ITRF et les ITA, la mise en place du RIFSEEP doit en particulier permettre un rapprochement, par le haut, des indemnités perçues entre ces deux filières. Il ne serait pas acceptable qu'elles ne soient pas traitées conjointement avec un objectif de convergence. Mais il serait tout aussi inacceptable que les propositions des socles indemnitaires que formulera le MENESR soient éloignées de ceux obtenus par la filière de l'AENES.

Dans une dépêche de l'AEF du 11 mars 2016 vous signalez que vous allez porter la demande de certaines organisations syndicales d'exempter les filières ITRF et ITA auprès de la DGAFP.

Depuis, les négociations ont été stoppées. Les organisations signataires de ce courrier exigent une réponse rapide de votre part à cette demande d'exemption.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur de Cabinet, en l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Frédéric SÈVE
Secrétaire général
Sgen-CFDT

Laurent ESCURE
Secrétaire général
UNSA Éducation